

## **BILAN 1998-1999**

#### Contexte

La dualité linguistique occupe une place centrale parmi les valeurs qui distinguent le Canada, et le ministère du Patrimoine canadien a pour mission de préserver et de promouvoir ces valeurs. La *Loi sur les langues officielles (LLO)* de 1988 consacre cette réalité en donnant au Ministère le mandat de coordonner, en consultation avec les autres ministères, la réalisation de l'engagement du gouvernement canadien quant à la promotion du français et de l'anglais au Canada.

C'est dans la Partie VII de la *LLO*, et plus précisément à l'article 41, que le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne; c'est à l'article 42 qu'il donne au ministère du Patrimoine canadien le mandat de susciter et d'encourager une approche concertée pour la mise en oeuvre de cette politique.

L'engagement du gouvernement a été renforcé par l'établissement, en 1994, d'un cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la *LLO*. Ce cadre prévoit un ensemble de mesures visant à ce que les ministères et organismes fédéraux ayant une importance vitale pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire et une incidence prépondérante sur leur développement élaborent des plans d'action pour l'application de l'article 41.

SONSERTATION INTERMINISTERIELLE

Comme le montrent les textes qui suivent, en veillant à l'application de cet article, la Direction de la concertation interministérielle agit non seulement auprès des ministères en ce qui concerne les plans d'action, mais étend aussi ses efforts de coordination et de sensibilisation aux secteurs de la culture, de l'économie, des communications et du développement des ressources humaines.

#### Réinvestissements dans les langues officielles

L'année 1998-1999 revêt une importance particulière pour les langues officielles en raison des réinvestissements qui ont succédé au redressement des finances publiques. Pendant la période d'austérité qui a coïncidé avec les premières années de l'application du cadre de responsabilisation mis en place par le gouvernement en août 1994, les associations représentant les communautés minoritaires de langue officielle ont eu à faire face à des compressions des dépenses du gouvernement fédéral. Les récents réinvestissements se sont traduits par un ensemble de réalisations importantes en 1998-1999.

Mentionnons d'abord la collaboration apportée au Secrétariat du Conseil du Trésor dans la réalisation du Symposium national sur les langues officielles au Canada, qui a eu lieu à Ottawa en septembre 1998. L'événement, qui visait à souligner le 10e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, a permis au gouvernement du Canada de mettre en lumière le lien étroit qui existe entre les langues officielles et l'identité canadienne.

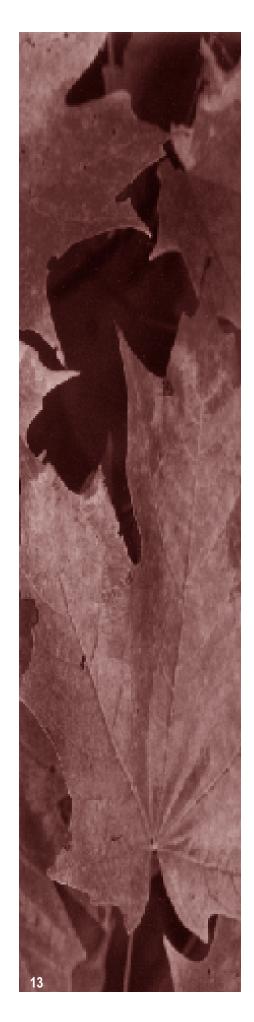
Soulignons aussi l'injection de 70 millions de dollars de plus par année dans les programmes d'appui aux langues officielles. Cette importante augmentation permettra notamment de donner suite aux recommandations du rapport Savoie (voir « Faits saillants ») en établissant un Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle de 5,5 millions de dollars par année pendant cinq ans. Il s'agit d'un fonds de contrepartie qui, tel qu'annoncé par la ministre du Patrimoine canadien en mars 1999, générera en cinq ans un total de 55 millions de dollars d'investissements. Le Ministère affectera ces fonds à des initiatives de partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle, de manière à établir de nouveaux modes de collaboration et à créer à long terme un effet structurant dans les ministères et les organismes fédéraux et au sein des milieux associatifs minoritaires francophones et anglophones du Canada.

#### Du nouveau du côté des dossiers économiques

En 1998, le Budget fédéral confirmait l'affectation de 20 millions de dollars sur quatre ans au Partenariat rural canadien (PRC). Cette initiative interministérielle, dirigée par le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, vise à aider les communautés rurales en favorisant l'adoption de nouvelles approches de développement communautaire à partir des réseaux en place entre le Canada rural et le gouvernement fédéral. Le ministère du Patrimoine canadien et ses clients participent à sept projets qui totalisent 480 000 \$ en fonds du PRC, dont près de 350 000 \$ qui servent à financer cinq projets de soutien à des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Au printemps de 1998, le Réseau des communautés virtuelles de langue française, créé par Industrie Canada avec la participation financière de Patrimoine canadien, a retenu 34 des 60 demandes reçues en vue d'aider au démarrage de projets pilotes visant le développement du contenu, des services et de l'usage de l'inforoute en français au Canada.

La Direction de la concertation interministérielle a participé, avec succès, à la recherche de partenaires financiers dans le cadre des préparatifs entourant la tenue du troisième Forum des gens d'affaires francophones du Canada qui a eu lieu à Bathurst, en juin 1999. Elle a poursuivi sa collaboration avec Développement des ressources humaines Canada relativement aux ententes Canada-provinces sur le marché du travail.



#### La culture a toujours le vent en poupe

Le 6 juin 1998, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), le Centre national des Arts, le Conseil des arts du Canada et le ministère du Patrimoine canadien signaient l'Entente de collaboration multipartite sur le développement artistique et culturel des communautés francophones et acadiennes du Canada. Assortie d'engagements précis, l'entente vise une trentaine de projets regroupés autour de grands axes comme la distribution de produits culturels, la diffusion, la promotion et la visibilité, la consolidation des infrastructures et, enfin, la création et la production de produits culturels et artistiques de la francophonie canadienne. Elle porte sur des domaines aussi divers que la musique, le théâtre, les études de marché sur la distribution de produits durables (livres et disques), les arts médiatiques et les arts de la scène en général, l'enregistrement sonore, les arts visuels et l'édition. Elle prévoit des mises à jour annuelles. En janvier 1999, des représentants des organismes signataires et des délégués communautaires et sectoriels de la FCCF ont tenu une première rencontre annuelle au Centre national des Arts. Les discussions ont porté sur le bilan, les perspectives, la promotion et la visibilité, la mise à jour du plan d'action et le suivi.

L'édition a fait l'objet d'un protocole d'entente, signé à la même date que l'entente multipartite, selon lequel le Conseil des arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'engagent chacun à apporter leur appui à l'édition canadienne-française en situation minoritaire. Les cosignataires ont établi un comité mixte qui jouera un rôle de concertation.

En février 1999, le CRTC a donné son aval à l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC) pour mettre en service le premier réseau par satellite de radios communautaires francophones du Canada. Ce réseau, mis en ondes à l'été 1999, vise à consolider la programmation locale des stations et à encourager la production d'émissions locales pour une diffusion nationale afin de favoriser les échanges entre francophones du Canada. L'ARC a reçu l'appui du ministère du Patrimoine canadien, de Développement des ressources humaines Canada, de la Société Radio-Canada, de Postes Canada, de TV5 et de divers autres organismes privés et publics, dont Cancom et TVA.

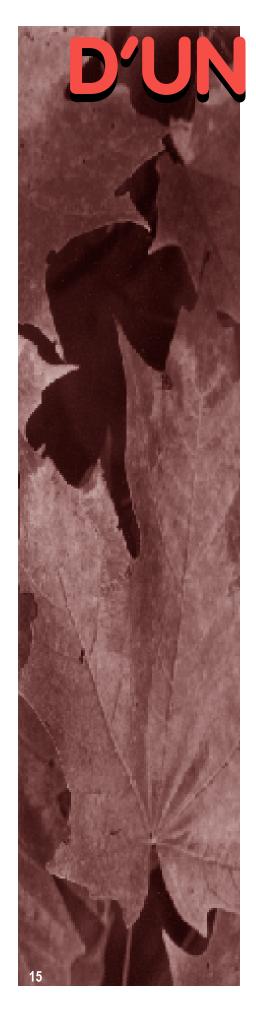
Le Direction de la concertation interministérielle a participé à la coordination des travaux sectoriels sur les arts médiatiques, les arts de la scène, la musique et les arts visuels, en offrant un solide appui aux groupes de travail et aux tables de concertation qui ont été créés dans le but de favoriser le développement culturel des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.

## **FAITS SAILLANTS**

- ➡ Publication de trois numéros du Bulletin 41-42, tirés à 4 000 exemplaires chacun, avec la participation de collaborateurs de divers ministères et organismes fédéraux et de représentants du monde associatif intéressés par le dossier de la mise en oeuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles (LLO).
- Publication du rapport Savoie, Collectivités minoritaires de langues officielles : promouvoir un objectif gouvernemental, qui préconise une application plus efficace des articles 41 et 42.
- Présentation du rapport de la première étape du « Projet interministériel de la table de concertation des organismes nationaux francophones », qui vise à faciliter la concertation entre les organismes nationaux francophones et les ministères fédéraux afin d'améliorer les stratégies interministérielles et d'amener ces ministères à développer un véritable cadre d'application de la Partie VII de la LLO. L'auteur, Paul-André Baril, propose une approche sectorielle fondée sur quatre axes de développement (la culture, l'économie, les ressources humaines et le secteur social-santé), plutôt qu'une approche individualisée qui consiste à traiter avec chaque ministère séparément.



- Présentation à la ministre du Patrimoine canadien de la quatrième génération des plans d'action des 27 ministères et organismes fédéraux visés par le cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO; présentation du bilan de leurs réalisations pour 1997-1998.
- Sixième rencontre de consultation avec les organismes nationaux en octobre 1998; participation de la plupart des ministères et organismes fédéraux clés. Les dossiers de la santé, des Jeux de la francophonie canadienne, de l'ère numérique, des données statistiques sur les communautés et de la francophonie canadienne ont été abordés.
- Élaboration préliminaire d'un cadre d'évaluation générale des activités de Patrimoine canadien et des ministères et organismes fédéraux clés en matière d'application de l'article 41 de la LLO et mise sur pied d'un comité consultatif composé de représentants des organismes fédéraux, des associations communautaires et de Patrimoine canadien.
- Élaboration d'un plan de communication pour les activités de la Direction de la concertation interministérielle.
- Rencontres périodiques avec les coordonnateurs nationaux des ministères et organismes fédéraux clés.
- Élaboration d'un modèle de plan d'action comprenant la définition des objectifs, des principales mesures envisagées et des extrants prévus, à l'intention des coordonnateurs nationaux des ministères et organismes fédéraux clés.



# OCÉAN À L'AUTRE

# Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)

La FCFA a entrepris la réalisation d'une étude nationale intitulée *La santé communautaire* en français. Cette étude, appuyée par Santé Canada, portera sur différentes expériences de santé communautaire en milieu minoritaire francophone et fournira des pistes d'action et des renseignements utiles aux communautés intéressées à développer des services de santé de première ligne.

Avec l'appui du ministère de la Coopération internationale et de la Francophonie, la Fédération a mis sur pied le Bureau francophone de coopération internationale (BFCI). Le BFCI a aidé les organismes des communautés francophones et acadienne à préparer des propositions en vue de s'inscrire dans la programmation canadienne soumise au VIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. Un site Internet (w3.franco.ca/bfci/) présente un répertoire de l'expertise francophone et des outils, dont les appels d'offres ayant trait à la coopération internationale.

Les 2 et 3 novembre 1998, la FCFA a mis à l'oeuvre Équipe francophonie, une campagne de sensibilisation des politiciens fédéraux à la nécessité d'accroître l'appui aux communautés francophones vivant en situation minoritaire, plus particulièrement le budget des ententes Canada-communautés qui arrivaient à échéance le 31 mars 1999. Une cinquantaine de représentants d'organismes porte-parole provinciaux, territoriaux et nationaux et de personnes représentant des secteurs ou dossiers spécifiques ont rencontré une quarantaine de ministres, députés et sénateurs. La FCFA s'est félicitée de cette initiative au moment de l'annonce de l'augmentation du budget des langues officielles en mars 1999.

#### Session de formation sur le terrain

En 1998-1999, Patrimoine canadien a appuyé l'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada afin de développer des projets concrets sur le terrain dans le cadre du projet « Prévenir pour guérir les situations à risque ». Des ateliers ont été donnés dans neuf provinces.

### Devenir agent multiplicateur

Les Guides franco-canadiennes ont mis sur pied un programme de formation des animatrices comportant quatre phases : Initiation, Découverte, Approfondissement, Multiplicateur. À l'étape du mutiplicateur, l'animatrice peut devenir formatrice pour les trois autres étapes de formation.

# Réseau national d'enseignement universitaire en français

Le volet de la Saskatchewan du Réseau national d'enseignement universitaire en français se réalise. Le Regroupement des universités de la francophonie hors Québec, en collaboration avec l'Université de Regina, le Collège Mathieu, l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et la Division scolaire francophone n° 31, sont à mettre sur pied un réseau de vidéoconférence pour offrir aux Fransaskois des cours secondaires, collégiaux et universitaires et une formation diversifiée. Le réseau facilitera également les communications entre les communautés fransaskoises.

#### Radios communautaires

Le 17 décembre 1998, l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC) annonçait la création du Réseau francophone d'Amérique. La mise en service du réseau, à temps pour le Sommet de la Francophonie, assurera une programmation unique, produite par les radios communautaires de langue française membres de l'ARC. Les 18 stations déjà établies, de même que les 10 autres en développement, pourront utiliser cette programmation comme complément à leurs propres émissions.



#### 10e anniversaire du REFAD

Le Réseau d'enseignement francophone à distance (REFAD) a célébré son 10° anniversaire en août 1998. Cet organisme, qui regroupe des établissements d'enseignement en français au Canada et des ministères de l'Éducation, fournit formation et information aux éducateurs. Outre son Répertoire des cours à distance, le Réseau vient de publier un Profil de l'enseignement à distance en français au Canada.

# Un congrès sur les nouvelles technologies

C'est sous le thème « Les nouvelles technologies éducatives : des liens pour l'avenir » qu'avait lieu, en août 1998, dans la région Évangéline de l'Île-du-Prince-Édouard, le 51e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française. L'organisme en a profité pour lancer sa Banque d'activités pédagogiques (www.acelf.ca/bap/) qui donne accès à plus de 350 activités en français, en mathématiques, en arts et en sciences, destinées aux élèves du primaire et du secondaire.

#### Trousse Montre-moi

En mars 1998, la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français lançait une trousse à l'intention des parents qui ont des enfants d'âge préscolaire et des personnes qui travaillent avec les parents et les familles pour les aider à élargir les perspectives d'avenir des jeunes dans un contexte culturel francophone. La trousse *Montre-moi* comprend une vidéocassette, une audiocassette de chansons pour enfants de Daniel Lavoie, douze fiches d'activités plastifiées, une marionnette et un livre surprise pour enfant, gracieuseté de Québec Loisirs.

## Mondial de l'entreprenariat jeunesse

Le 2º Mondial de l'entreprenariat jeunesse a eu lieu en septembre 1998. Des conférences, ateliers, kiosques d'information ainsi qu'un centre des affaires étaient à la disposition des participants pour faciliter la concrétisation de partenariats. Les 524 entrepreneurs et 1 032 entreprises participantes, venant de 37 pays francophones, ont conclu des partenariats et des ententes commerciales totalisant plus de 775 millions de dollars.

